# Rapport de fin de travaux
# Travaux de Restauration Légère
# Travaux d'aménagement d'abreuvoirs et de clôtures, d'arasement de merlons et de restauration de berges, (rivière la Risle)

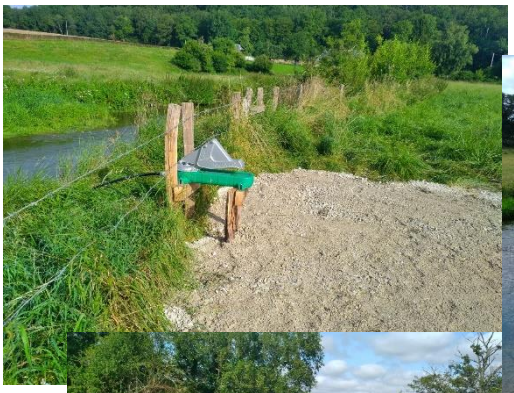

Association Syndicale Autorisée de la Risle Médiane
Mairie – 18 rue Chantereine
27170 Beaumont-le-Roger
T: 02 32 45 23 88
@: secretariat@asa-risle.fr

Responsable administratif et technique : Régis ROYER
T: 07 86 04 71 24
@: regis.royer@asa-risle.fr

Septembre 2021

## Localisation

Les travaux se situent sur la Risle, sur la commune de La Vieille-Lyre, aux lieux-dits « Moulin Neuf » et « Prés de Champignolles », sur la commune de Mesnil en Ouche, au lieu-dit « Moulin Saint-Aubint », sur les communes de La Houssaye, du Noyer en Ouche et de Grosley-sur-Risle, aux lieux-dits « Le Bois des Annètes » et « Prés de Grammont », e.

Masse d'eau concernée : « La Risle de sa source au confluent de la Charentonne » (FRHR266)

## Contexte et problématique

De nombreux secteurs de la Risle ont fait l'objet de modifications drastiques dans le passé par le curage du lit de la rivière et la constitution en berge de merlons de curage. Ces « digues » longitudinales empêchent les hautes eaux de déborder, engendrant en cas de fortes inondations des risques majeurs vers l'aval.
Une opération d'arasement de ces merlons bordant des terrains à faible enjeu permettait de décloisonner la rivière sur un linéaire important et de reconnecter le lit mineur au lit majeur.

Dans la vallée, de nombreuses prairies pâturées sont présentes en bordure de rivière. Les animaux ont parfois libre accès à la rivière afin de s'abreuver. Ceci est source de perturbations multiples : apport de matière en suspension dans la rivière, déstabilisation des berges et les conséquences qui en découlent sont multiples (disparition de la végétation rivulaire, élargissement, destruction des habitats, colmatage des fonds, dégradation de la qualité de l'eau, etc.). Il convient alors d'aménager des zones d'abreuvement et d'installer des clôtures en retrait de berge afin de préserver le cours d'eau et ses abords du piétinement des animaux d'élevage.

Enfin, sur le secteur particulier du Noyer en Ouche, l'évolution de l'état des berges observée localement nécessitait une intervention permettant la restauration de la berge et le maintien de la végétation présente. La présence de bétail avait en effet dégradé la berge au niveau de quelques secteurs fragilisés. Parallèlement à la pose de clôtures en retrait de berge, il convenait de restaurer la berge afin de retrouver le trait de berge initial.

Face aux objectifs de préservation de l'écologie de la rivière et afin de contribuer à la reconstitution de berges naturelles, l'Association Syndicale Autorisée de la Risle Médiane a proposé une aide technique et financière aux propriétaires.

Les travaux envisagés doivent répondre aux objectifs suivants :

- Contribuer à l'amélioration générale de la qualité des eaux,
- Préserver la diversité et la qualité du milieu aquatique et des berges,
- Lutter contre les dégradations du milieu, liés notamment à la divagation du bétail,
- Décloisonner la rivière et reconnecter le lit mineur au lit majeur,
- Préserver les habitats intéressants,
- Protéger les berges de l'érosion.

## Modalités de réalisation

Une convention de travaux a été signée avec chaque propriétaire.
Après avis favorable des partenaires techniques et financiers, l'Association Syndicale Autorisée de la Risle Médiane a lancé l'ordre de service à l'entreprise désignée (Nature Environnement Terrassement).

Les travaux comprennent essentiellement :
- l'installation du chantier et les travaux préparatoires (reconnaissance du site, accès, signalisation, etc.);
- l'enlèvement et l'évacuation des arbres tombés dans le lit de la rivière, des anciennes clôtures et de tout déchet présent sur le chantier;
- l'arasement d'anciens merlons de curage ;
- la mise en place de zones d'abreuvement aménagés et la pose de pompes à nez;
- la pose de clôtures fixes en fil barbelé ou électrifiées;
- la revégétalisation des pieds de berges par la mise en place d'épis déflecteurs avec battage de pieux, ou reprofilage en pente douce, de façon à endiguer les phénomènes d'érosion de berges et à recréer une végétation diversifiée et équilibrée en pied de berge;
- la remise en état initial des terrains travaillés et des zones de passage.

**Volume des travaux**

| | |
|---|---|
| Arasement de merlons de curage (ml) | 740 |
| Zone d'expansion de crue reconnectée (ha) | > 8 |
| Restauration de berges (reprofilage, épis) (ml) | 540 |
| Aménagement de zone d'abreuvement (unité) | 7 |
| Pose de clôtures (ml) | 2 750 |

Les travaux se sont déroulés sur plusieurs semaines, entre le 21 juillet 2021 et le 12 août 2021.

## Partenaires et financement

| Financeur | Participation | Montant (€ TTC) |
|---|---|---|
| Agence de l'eau Seine-Normandie | 60,00% | 16 721,28 € TTC |
| Conseil Départemental de l'Eure | 20,00 % | 5 573,76 € TTC |
| EPCIs | 16,50% | 4 606,56 € TTC |
| Propriétaires riverains | 3,50% | 967,20 € TTC |
| Coût global | 100,00% | 27 868,80 € TTC |

**N.B.** : Il a été proposé que la prestation « Arasement de merlons de curage sur un linéaire total d'environ 740 ml » soit prise en charge à 100%, par les partenaires financiers, du fait de l'intérêt général que représente cette opération. En effet, les propriétaires concernés rendent ici service à la collectivité en permettant d'améliorer l'inondabilité de leurs terrains pour préserver ainsi d'autres secteurs à plus forts enjeux.

# Illustrations

## Chantier n°6 :

## Chantier n°7 :

## Chantier n°4 :

## Chantier n°5 :

Chantiers n°8 & 9 :